



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	2
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	3
■ PORTÉE DE L'ÉVALUATION	3
■ DONNÉES DE RÉFÉRENCE	6
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	8
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	19
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE	21
■ CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	27
■ HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES	28
■ BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION	29



INTRODUCTION

L'objectif de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) est d'aider les gouvernements à prendre la pleine mesure des effets et de l'impact d'une catastrophe et à comprendre les besoins de la population touchée. Elle sert de base à la feuille de route et aux plans d'action pour le relèvement et définit la stratégie de mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires, permettant ainsi de s'assurer que la réponse apportée en matière de logement et d'établissements humains est adaptée aux besoins, et que la réponse globale est en adéquation avec l'évolution de la situation.

L'évaluation, de par sa rapidité, son exhaustivité et sa dimension multisectorielle, offre l'approche et l'orientation globales requises pour engager le processus de planification du relèvement. Elle s'appuie sur les évaluations précédentes, les plans existants et les caractéristiques locales, tient compte des moyens de subsistance des individus et identifie les capacités et les ressources disponibles pour parvenir au relèvement et commencer la reconstruction. L'évaluation examine des problématiques telles que l'accès réel aux services, à l'expertise et aux biens nécessaires au relèvement et à la reconstruction. Elle s'appuie sur les évaluations humanitaires réalisées peu après la catastrophe et dure généralement 6 à 12 semaines selon l'ampleur de la catastrophe et d'autres facteurs.

L'objectif général de l'évaluation sectorielle est d'aider le gouvernement, à tous les niveaux, à comprendre les effets et l'impact de la catastrophe sur le sous-secteur Logement et à améliorer la qualité des résultats escomptés du processus de relèvement en termes de reconstruction des logements et des établissements humains.

L'évaluation doit décrire le contexte et donner les grandes lignes, les orientations et le cadre nécessaires à la programmation des interventions. En plus d'autres évaluations plus spécifiques portant sur le logement et les établissements humains, il est recommandé de consulter les documents suivants: « Handbook for Post-Disaster Housing and Community Reconstruction » (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Banque mondiale, Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement [GFDRR], 2009) et « Analyzing the Social Impact of Disasters », Vol. 1, Méthodologie et Vol. 2, Outils (Banque mondiale, GFDRR, 2011).

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Lors d'une évaluation, il se peut que les délais soient insuffisants pour recueillir toutes les données nécessaires dans la totalité des zones touchées. Il est essentiel de collecter les informations primaires relatives aux effets de la catastrophe. Celles-ci pourront être complétées par les données secondaires et les informations recueillies auprès des services locaux. Compte tenu du fait qu'il est souvent impossible de se rendre sur tous les sites afin de vérifier les données reçues, il est important de sélectionner avec soin les sites représentatifs qui permettront une évaluation rapide. De même, il importe de consulter un ensemble de personnes le plus varié possible, car les délais sont parfois trop serrés pour réaliser beaucoup d'entretiens.

Si le système de groupes thématiques du Comité permanent interorganisations (CPI) a déjà été activé, il conviendra si possible de consulter très rapidement les responsables du groupe Hébergement et leur équipe de coordination afin d'utiliser au mieux leur expertise, de les impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route et des plans d'action pour le relèvement, et d'éviter les doubles emplois.

Le processus d'évaluation s'appuiera sur les informations recueillies au cours de la phase d'urgence et sur les enquêtes de terrain pertinentes. En règle générale, il couvre les éléments principaux suivants:

- Données de référence
- Effets de la catastrophe
- Impact de la catastrophe
- Stratégie de relèvement
- Initiatives de relèvement

PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du sous-secteur Logement porte sur le logement public et privé et vise à:

- Décrire les caractéristiques du secteur du logement en collectant les données de référence permettant de comparer la situation avant et après la catastrophe (parc de logements, matériaux de construction couramment utilisés, etc.);
- Évaluer les dommages et les perturbations causés aux logements, aux terres et aux établissements humains, notamment les besoins de logement temporaire et de longue durée et les variations des revenus/recettes du secteur liées à la catastrophe;
- Déterminer dans quelle mesure la catastrophe a affecté la gouvernance et les processus sociaux relatifs au secteur (ministères sectoriels et gouvernements locaux, leurs infrastructures et leur personnel, organisations à base communautaire, secteur privé, en particulier le bâtiment et la finance, etc.);
- Analyser l'impact des effets sur le secteur du logement et sur l'ensemble de l'économie et de la société;
- Évaluer les mécanismes d'adaptation ainsi que les sources et les capacités de relèvement;

- Mesurer les risques immédiats et récurrents auxquels est confrontée la population en manque d'hébergement/de logement et identifier les éléments nécessaires pour « reconstruire en mieux »;
- Élaborer une stratégie de relèvement et de reconstruction qui intègre les besoins des communautés touchées en termes de logement et d'établissements humains.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation du sous-secteur Logement impliquent de fournir les éléments suivants:

A. Une analyse complète des cadres politiques et institutionnels du pays en matière de logement et d'administration foncière, en mettant l'accent sur:

- La politique nationale de logement;
- La politique d'aménagement et de développement urbain;
- La gouvernance locale: adéquation des cadres politiques et institutionnels en temps normal et capacité d'adaptation aux exigences du processus de reconstruction des logements après la catastrophe; les répercussions de ce fonctionnement sur un État affaibli et/ou doté de nombreux systèmes informels;
- L'utilisation des terres et l'administration des biens fonciers, notamment les règles et les institutions législatives, coutumières et informelles; les exigences liées au fonctionnement dans un environnement urbain ou rural;
- Le système et les pratiques de construction de logements, notamment la capacité réelle des organisations participant à leur reconstruction, et les difficultés spécifiques déjà apparues ou susceptibles de se poser à mesure de la planification et de l'exécution du programme de reconstruction;
- L'assurance et le financement des logements, notamment les possibilités de soutien financier et les différents mécanismes d'optimisation des résultats de tous les segments du marché de l'immobilier;
- La construction et le fonctionnement des infrastructures locales;
- Les politiques de gestion des risques, notamment celles visant à leur réduction.

B. Des recommandations concrètes et ciblées sur les moyens d'améliorer la réponse aux catastrophes dans des domaines tels que:

- Les réformes politiques, juridiques et réglementaires;
- Les rôles et responsabilités des institutions;
- Les mécanismes de coordination;
- Les besoins de renforcement institutionnel, notamment les activités de renforcement des capacités;
- Les stratégies financières, notamment la préparation du budget et la gestion financière;
- La gestion, le suivi, l'évaluation et la communication de l'information;
- Les questions relatives aux terres telles que le régime foncier, l'utilisation des terres et l'administration des biens fonciers;
- Les services d'eau et d'assainissement liés aux logements et aux établissements humains.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation se caractérise par son expertise et sa représentativité. Ses membres doivent être formés à l'évaluation des besoins post-catastrophe et posséder une bonne connaissance de son fonctionnement et des différentes méthodes d'évaluation.

L'évaluation doit être conduite par une équipe multidisciplinaire, dans la mesure du possible. L'expertise locale est précieuse: ainsi, les connaissances locales et/ou les expériences précédentes du pays ou de la région en matière de catastrophe faciliteront considérablement le travail de l'équipe. Une bonne maîtrise du processus d'évaluation est également indispensable. L'équipe sectorielle est placée sous les ordres du gouvernement. Lorsque cela est possible, elle doit inclure des techniciens capables de recueillir et de communiquer les données locales suivantes: typologie des logements, matériaux et coûts de construction, normes et prestataires des services de base, personnel du système d'administration foncière, etc. Dans l'idéal, ces informations doivent être mises en corrélation avec celles des autres acteurs locaux concernés, y compris le secteur privé (p. ex., entreprises du bâtiment et agences immobilières).

Quelle que soit l'ampleur de l'évaluation, la composition de l'équipe doit être multidisciplinaire, respecter la parité hommes-femmes, et inclure des spécialistes des domaines suivants:

- Structures sociales et culturelles (familles, communautés, etc.)
- Logement: types et utilisation
- Établissements humains: évolution et développement
- Régime foncier et utilisation des terres
- Construction: compétences, technologies et marchés
- Services liés au logement: eau et assainissement, installations et pratiques
- Finances des ménages: moyens de subsistance et crédit
- Systèmes informels

Les objectifs, les livrables, les questionnaires d'évaluation et les activités doivent être définis le plus précisément possible et clairement compris par tous les membres de l'équipe. Le programme ou le mandat doit expliquer les motifs de l'évaluation ainsi que les objectifs à atteindre. Il convient d'identifier les ressources nécessaires à la réalisation de l'évaluation (compétences disponibles, liste ou carte des routes accessibles) ainsi que les contraintes éventuelles (temps, conditions d'accès aux routes, sécurité et facteurs saisonniers).

L'examen des informations secondaires disponibles peut permettre un gain de temps et d'argent non négligeable, en particulier dans les zones difficiles d'accès. Il convient de tenir compte de la source des informations recueillies; des sources différentes relayeront des perceptions différentes. Il faudra donc veiller à identifier ces différentes perceptions puis à les regrouper en un ensemble de problématiques et d'actions. Si les mécanismes de coordination ou de diffusion de l'information ont été activés dans le pays, ils constitueront des sources d'information essentielles (cartes [p. ex., pertes, dommages], renseignements sur l'aide à l'hébergement, informations sur les normes et protocoles opérationnels).

Quelle que soit l'efficacité ou la simplicité des méthodes et des outils utilisés, l'équipe d'évaluation devra presque toujours recevoir une formation ciblée. Les membres de l'équipe doivent être suffisamment informés afin de s'assurer que le mandat, la méthode d'enquête, les informations recherchées et les responsabilités sont compris de la même façon par tous. En cas de recours à des interprètes, il convient de veiller particulièrement à ce qu'ils comprennent les concepts et la terminologie utilisés dans l'évaluation. Le principal objectif de la formation est de garantir la cohérence dans l'ensemble des interventions et des secteurs. Elle est également l'occasion de soumettre aux évaluateurs des modifications (p. ex., des ajouts ou des révisions) à apporter aux outils et aux méthodes dans un contexte particulier.

PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION

Les parties prenantes de l'évaluation sont identifiées et contactées au tout début de l'évaluation et sélectionnées selon le principe de participation. D'autres acteurs, non recensés lors de la phase initiale, peuvent être identifiés et impliqués dès que possible. Il est important de privilégier l'inclusion à la simplification, tout en restant dans les limites de la faisabilité.

Les parties prenantes principales sont les suivantes: communautés touchées par la catastrophe, organes gouvernementaux, ministères d'exécution en charge du logement et de la planification, autorités locales, protection civile et agences de gestion des catastrophes.

Les parties prenantes secondaires sont les suivantes: organes de coordination, groupe thématique du CPI consacré à l'hébergement d'urgence, autres groupes thématiques concernés du CPI dans le pays, Banque mondiale, Commission européenne, institutions financières internationales et principaux donateurs, organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, et représentants locaux du secteur du bâtiment.

Les parties prenantes externes comprennent d'autres prestataires de services, des universités et des organisations du secteur commercial et financier.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE

DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR AVANT LA CATASTROPHE

Les données de référence utilisées pour évaluer le secteur du logement sont les suivantes:

- Données relatives au nombre et aux caractéristiques des logements existants dans la zone touchée par la catastrophe, et informations relatives aux biens domestiques types, ventilées par zone urbaine et rurale
- Données issues du dernier recensement de la population et des logements, ainsi que des enquêtes et évaluations récentes sur les ménages et la pauvreté
- Coût unitaire de réparation et de construction d'une unité d'habitation et valeur de remplacement des biens domestiques types, aux prix pratiqués avant la catastrophe
- Valeur locative mensuelle moyenne des unités d'habitation dans la zone touchée

La typologie des unités d'habitation est définie comme suit:

- Emplacement (zone urbaine ou rurale)

- Type: maison, appartement, habitat précaire, autres
- Surface
- Type de matériaux et technologies utilisés pour la construction
- Type d'occupation: propriété, location, autres
- Services et infrastructures liés au logement

On définit généralement trois à cinq types de logements, en fonction de la diversité du parc immobilier du pays. À partir des rapports et des enquêtes disponibles, on estime le nombre d'unités touchées, pour chaque type de logement, de la manière suivante:

- Bâtiments complètement détruits ou irréparables
- Bâtiments partiellement détruits réparables
- Bâtiments non touchés ou légèrement endommagés

La destruction ou l'endommagement du mobilier et de l'équipement sont catégorisés de la même façon. Pour les logements, la valeur antérieure à la catastrophe est estimée au mètre carré ou par unité, à partir des informations recueillies localement auprès des organisations professionnelles du bâtiment, des fonds pour le logement, des ONG impliquées dans le secteur, des coopératives de logement, des petites annonces, etc.

TYOLOGIE ET ÉTAT DU PARC IMMOBILIER

La liste ci-dessous présente les données de référence importantes utilisées pour évaluer le secteur du logement:

- Types d'unités d'habitation caractéristiques des zones touchées, en précisant leur surface (en mètres carrés), leur configuration, etc.
- Principaux matériaux de construction et technologies utilisés dans les zones touchées
- Régime foncier: propriété, bail de longue durée, location, droits informels, etc.
- Nombre d'unités d'habitation dans les zones touchées, classées par province, district, village, etc.
- Valeur locative mensuelle
- Biens et équipements ménagers types, pour chaque type et chaque taille d'unité d'habitation
- Coût unitaire de remise en état et de construction des unités d'habitation avant la catastrophe
- Coût unitaire ou valeur de remplacement des biens et équipements ménagers
- Capacité globale du secteur du bâtiment, par mois ou par an, etc.
- Hiérarchie des établissements et de la planification et situation actuelle des projets d'établissement
- Typologie des implantations sauvages en zone urbaine
- Services et infrastructures liés au logement: types et coûts (gestion des eaux usées domestiques, assainissement, cuisine et chauffage, etc.)

TYPLOGIE DES LOGEMENTS

Il est important d'identifier les technologies et les matériaux les plus couramment utilisés pour la construction de logements dans les zones touchées par la catastrophe. Ces renseignements viendront alimenter la stratégie de relèvement afin que celle-ci puisse intégrer la réduction des risques futurs dans les critères de conception et de construction (résistance des matériaux, normes de construction, etc.). La première étape consiste à catégoriser le parc immobilier en fonction du type de construction: un étage, plusieurs étages, béton armé, briques, torchis, structure métallique, hybride, surface, habitat collectif et accès aux services. Les différents types doivent être illustrés par des photographies. Lorsque cela est possible, les typologies doivent correspondre à la classification utilisée dans le recensement de la population et des logements afin de permettre une analyse comparative rigoureuse de la situation du secteur avant et après la catastrophe.

PROPRIÉTÉ/MODE D'OCCUPATION

L'évaluation doit également rassembler des informations sur les modes d'occupation: propriété, bail de longue durée, location, implantations informelles et pastoralisme. Par ailleurs, il convient de recueillir des données sur le nombre de ménages dirigés par une femme ainsi que sur les droits des femmes à la terre et . La privation de terre, lorsqu'elle est courante, doit également être soulignée. Il importe d'élaborer une typologie des modes d'occupation dans la zone touchéesur le plan réglementaire, coutumier, religieux et informel. Pour estimer l'importance du parc locatif dans la zone sinistrée, il peut être utile de déterminer la valeur locative des différents types d'habitation. Cette donnée constituera la principale base de calcul des pertes dues .

Enfin, l'équipe devra réaliser une analyse spatiale des questions relatives au logement et aux établissements humains (densité, déplacements et risques).

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ACTIFS PHYSIQUES

Les différents effets de la catastrophe mesurés dans le cadre de l'évaluation sont les suivants:

- Effets sur les infrastructures et les actifs physiques
- Effets sur la production, la fourniture et l'accessibilité des biens et services
- Effets sur la gouvernance
- Effets sur les risques et les vulnérabilités

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Pour évaluer les effets sur les infrastructures et les actifs physiques, il convient d'utiliser les définitions des dommages et des variations des flux suivantes:

- Dommages: destruction totale ou partielle des actifs physiques dans la zone touchée. Les dommages se produisent pendant et immédiatement après la catastrophe, et sont mesurés en unités physiques (c.-à-d. en mètres carrés pour les logements, en kilomètres pour les routes, etc.). Leur valeur monétaire est exprimée en termes de coûts de remplacement en fonction des prix qui prévalaient avant la catastrophe (GFDRR, 2010b, Vol. 2: 2).

- Les variations des flux (auparavant appelées « pertes ») désignent les variations des flux économiques normaux pouvant apparaître dans tous les secteurs d'activité économique et sociale en raison des chocs extérieurs causés par la catastrophe. Ces variations peuvent se prolonger jusqu'à ce que le relèvement économique et la reconstruction soient achevés, et sont exprimées en valeurs actualisées.

La valeur des dommages doit être estimée comme étant le coût de remise en état et de reconstruction des unités d'habitation des secteurs public et privé ayant été partiellement ou totalement détruites, auquel s'ajoute le coût de remplacement des biens domestiques détruits et de rétablissement des services liés au logement. Pour cela, on multiplie le nombre d'unités de chaque type d'habitation par les coûts unitaires estimatifs de remise en état et de reconstruction avant la catastrophe nécessaires à la reconstruction de ces unités en quantités et en qualité égales à ce qui existait avant la catastrophe. Le coût de remplacement des biens domestiques détruits est calculé de la même façon puis ajouté à l'estimation des dommages.

Les coûts unitaires de remise en état, de reconstruction et de remplacement des actifs détruits et endommagés sont ceux qui prévalaient avant la catastrophe et qui n'avaient pas encore été affectés par les pénuries ou la spéculation. Les ajustements à apporter afin de tenir compte d'une éventuelle inflation pluriannuelle interviendront plus tard, ou lorsque les besoins de reconstruction seront estimés.

Les tableaux 1 à 3, extraits d'une évaluation réalisée suite au cyclone Evan qui a touché Samoa en 2012, présentent la méthode utilisée pour calculer les dommages et les pertes ainsi que les coûts de relèvement et de reconstruction pour chaque type de logement défini.

Tableau 1: Types de logement et valeurs en talas samoans (WST)

Catégorie	Surface (en m2)	Coût unitaire (WST/m2)	Valeur du logement (en WST)
Fale samoan ouvert	90	200	18 000
Fale samoan ouvert	120	250	30 000
Fale samoan fermé	90	250	22 500
Fale samoan fermé avec extension	120	250	30 000
Type européen ouvert	90	400	36 000
Type européen avec extension	120	400	48 000
Type européen fermé	90	800	72 000
Type européen fermé avec extension	120	800	96 000
Type européen fermé à 2 étages	190	1 000	190 000
Fale samoan à 2 étages	190	800	152 000
Faleoo	25	250	6 250
Falepa Latiti	25	250	6 250
N.D.			58 917

Source: estimations réalisées par l'équipe d'évaluation à partir de données officielles.

¹ Le « fale » est l'habitat traditionnel de Samoa.

Tableau 2: Estimation des dommages et des pertes causés par le cyclone Evan, à Samoa, dans le secteur du logement (en milliers de talas samoans – WST)

	Dommages	Pertes	Total
100 % du coût unitaire (logements détruits)	9 616,0	s.o.	9 616,0
50 % du coût unitaire (logements lourdement endommagés)	9 001,4	s.o.	9 001,4
15 % du coût unitaire (logements endommagés)	14 830,2	s.o.	14 830,2
Biens domestiques détruits	4 903,7	s.o.	4 903,7
Démolition et enlèvement des décombres/boues	s.o.	1 672,4	1 672,5
Coûts (déjà engagés) pour l'hébergement temporaire	s.o.	1 602,9	1 602,9
Pertes locatives	s.o.	1 728,0	1 728,0
Total	38 351,3	5 003,3	43 354,5

Source: estimations réalisées par l'équipe d'évaluation à partir de données officielles et privées. Remarque: s.o. = sans objet

Tableau 3: estimation des besoins de relèvement et de reconstruction après la catastrophe (en milliers de WST)

Activités	Relèvement	Reconstruction	Total
Démolition et enlèvement des décombres/boues	1 672,4	s.o.	1 672,4
Élaboration et transfert des normes de construction	500,0	s.o.	500,0
Reconstruction des logements totalement détruits	s.o.	14 502,5	14 502,5
Reconstruction des logements partiellement endommagés	s.o.	13 548,7	13 548,7
Remise en état des unités d'habitation légèrement endommagées	s.o.	14 850,2	14 850,2
Remplacement des biens domestiques	s.o.	4 903,7	4 903,7
Total	2 172,4	47 805,1	49 977,5

Source: estimations réalisées par l'équipe d'évaluation à partir des dommages et des pertes. Remarque: s.o. = sans objet

CATÉGORIES D'UNITÉS D'HABITATION ET COÛTS DE REMPLACEMENT

L'estimation des biens domestiques endommagés ou détruits peut s'effectuer à partir d'une enquête par sondage ou en se basant sur les enquêtes sur les ménages ou les recensements précédemment réalisés concernant les biens détenus par les ménages. Le coût des biens domestiques peut être obtenu à partir d'études de marché. Selon les dommages, les pourcentages appliqués aux différents types de ménages pourront varier.

Remarque: si un type de bâtiment, même intact, est fortement vulnérable, il peut être comptabilisé afin d'être remplacé ou modernisé et recevoir un appui technique et financier, dans le but d'atténuer les risques auxquels est exposé le parc immobilier (enseignement retenu suite au séisme qui a touché le Pakistan en 2005). Toutefois, il ne sera pas pris en compte dans l'estimation des effets de la catastrophe ni dans celle de la valeur des dommages et des variations des flux. Il peut être intégré aux besoins de relèvement.

ÉVALUATION DE LA VARIATION DES FLUX

Afin d'estimer la valeur de la variation des flux, il convient d'établir un calendrier estimatif des mises en état et des reconstructions afin de tenir compte de la dimension temporelle de cette variation.

L'évaluation de la variation des flux repose sur un examen de la capacité du secteur du bâtiment dans le pays ou la zone touchés, en tenant compte de la disponibilité locale des matériaux de construction, de l'équipement

² Source: « Post-disaster Needs Assessment - Cyclone Evan 2012 »

et de la main-d'œuvre, ainsi que des autres contraintes éventuelles liées à la reconstruction (comme l'obtention en temps voulu des financements, les conditions préalables telles que la cartographie des risques ou les questions d'urbanisme). L'évaluation doit indiquer la durée et le calendrier prévus pour l'abandon progressif des programmes d'hébergement temporaire et le retour à une situation normale dans le secteur.

Les variations suivantes sont caractéristiques du secteur du logement:

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE: Le coût de l'hébergement temporaire qui pourra être nécessaire en attendant la mise en place de solutions de logement définitives doit également être estimé. Le nombre de solutions temporaires doit correspondre au nombre de familles ayant perdu leur logement et pas forcément au nombre de logements détruits (dont certains pouvaient héberger plus d'une famille par unité), car les solutions provisoires ne permettent généralement pas d'héberger plus d'une famille par unité. Les solutions d'hébergement temporaire sont les suivantes: location ou accueil nécessitant un appui financier ou matériel, mesures provisoires permettant de rendre leur habitabilité aux bâtiments endommagés, ou construction d'hébergements temporaires par la population touchée.

D'autres solutions consistent à créer des hébergements temporaires dans des bâtiments habituellement réservés à d'autres usages ou à ériger des constructions ad hoc. Si des bâtiments tels que les écoles, les églises ou les installations sportives sont réquisitionnés, il convient d'estimer le coût de réparation des éventuels dommages causés une fois le bâtiment rendu à son usage initial, ainsi que le coût d'interruption des activités qui s'y déroulent normalement. Ce coût doit être comptabilisé au titre du sous-secteur correspondant (p. ex., les écoles relèvent du sous-secteur Éducation) plutôt que du sous-secteur Logement.

Lorsque des camps ou des hébergements temporaires sont construits, il est nécessaire d'évaluer le coût de la construction et des services annexes tels que l'approvisionnement en eau, les latrines et l'électricité. Ces coûts sont normalement estimés sur la base du nombre de mètres carrés et du coût unitaire de construction de chaque solution d'hébergement temporaire, associés au nombre d'habitations et de logements concernés.

DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DES DÉCOMBRES: Selon le type de dommages causés par la catastrophe, ces coûts peuvent représenter une part importante de la valeur estimative totale des effets. Ils se distinguent des coûts d'urgence engagés lors de la phase d'urgence, lorsqu'il est nécessaire de déblayer ou de détruire certaines parties des bâtiments afin de localiser et de secourir les victimes. Les coûts de démolition non liés aux opérations de secours sont très variables en fonction du type de matériau utilisé pour la construction des bâtiments endommagés, de leur emplacement et des méthodes de démolition. Afin de faciliter l'estimation, les spécialistes utilisent souvent le coût unitaire estimatif global par type de logement, multiplié par le nombre d'unités touchées. Les coûts de déblaiement sont souvent estimés à partir du volume de gravats à retirer, du coût unitaire d'enlèvement et d'élimination des débris et du nombre de logements touchés pour chaque type de logement. Ces coûts peuvent inclure la préparation des installations d'élimination et de recyclage.

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES LOGEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS: Après une catastrophe majeure, on peut décider de protéger les habitations ou d'autres bâtiments ou établissements humains contre la survenue éventuelle d'autres phénomènes similaires. Le coût de la stabilisation des sols, de la protection contre les inondations et du renforcement structurel doit être estimé dans le cadre des variations des flux économiques liées à la catastrophe et présenté dans le plan de reconstruction des logements. Compte tenu de la diversité des approches en la matière, il est impossible de retenir une seule méthode d'estimation. Cependant, nous recommandons de déterminer les principaux travaux requis pour chaque type d'habitation et d'en estimer le coût unitaire par logement.

DÉLOCALISATION DES HABITATIONS: Il convient d'estimer tous les coûts liés à la délocalisation temporaire ou définitive des établissements humains vers des zones moins vulnérables si celle-ci est probable. Ce calcul ne doit pas inclure les coûts d'évacuation engagés lors de la phase d'urgence.

Les coûts qui doivent être comptabilisés dans cette rubrique sont les suivants:

- Valeur du terrain où seront situées les nouvelles habitations
- Coût de l'accès et du raccordement au réseau d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications et aux autres services collectifs de base
- Coût des documents fonciers
- Coûts d'aménagement et de délimitation des établissements humains
- Coût de transport du mobilier et de l'équipement vers le nouveau site
- Coût des nouveaux logements

Tous ces coûts peuvent être calculés au mètre carré de construction ou sous forme de total global par unité d'habitation, puis multipliés par le nombre de ménages devant être réinstallés.

GOVERNANCE ET PROCESSUS SOCIAUX

Dans le secteur du logement, les objectifs de l'évaluation de la gouvernance et des processus sociaux sont les suivants:

- Décrire les instruments politiques et réglementaires qui régissent la production et la gestion des logements, des terres et des établissements humains
- En s'intéressant plus particulièrement à la zone touchée par la catastrophe, résumer les points suivants: rôles et responsabilités du gouvernement au niveau central, local et intermédiaire, situation de la décentralisation opérationnelle et fiscale dans le pays, et mécanismes ordinaires de mobilisation et de distribution fiscales
- Décrire la situation des municipalités avant la catastrophe, notamment en matière de capacités financières, humaines et techniques
- Fournir des informations sur les pertes et les dommages causés à la municipalité par la catastrophe, le fonctionnement de la municipalité après la catastrophe et les stratégies d'adaptation
- Selon les rôles et les responsabilités définis dans le cadre juridique, analyser si et dans quelle mesure le gouvernement central et local est capable de respecter ses obligations

BIENS FONCIERS

En matière de biens fonciers, les responsabilités sont souvent fragmentées entre différents organes gouvernementaux. Différents régimes fonciers, qu'ils soient de type réglementaire, coutumier, religieux ou informel, fonctionnent en parallèle. Chaque régime peut posséder son propre système de gouvernance et d'administration.

En zone urbaine, les cadres réglementaires et les plans de développement existants peuvent être irréalisables ou inadaptés compte tenu des conditions présentes, et leur mise en œuvre peut donc s'avérer impossible. Les implantations sauvages peuvent constituer l'habitat d'une proportion élevée de la population urbaine, dont la plupart ne possèdent aucun droit foncier ou de propriété reconnu par la loi. Ces implantations peuvent en outre se situer sur des terrains dont la propriété est contestée; d'autres peuvent s'étendre sur des sites dangereux ou écologiquement sensibles tels que des pentes abruptes, des plaines inondables, des forêts ou des zones côtières.

Dans les zones rurales de nombreux pays, la plupart des droits fonciers ne sont ni recensés ni enregistrés. Dans les pays de droit coutumier, les autorités traditionnelles possèdent souvent une connaissance historique très fine de l'emplacement des terres et savent qui sont les propriétaires et les détenteurs de droits fonciers. En général, la propriété du foncier rural est moins litigieuse, même si de nombreux détenteurs de droits ne sont pas forcément apparents dans l'immédiat (c'est notamment le cas des éleveurs pastoraux qui détiennent des droits de mobilité). Les populations rurales peuvent également être confrontées à des risques naturels ou à un environnement sensible.

La liste ci-dessous présente les problèmes fonciers susceptibles d'affecter la mise en œuvre du plan de relèvement dans le secteur du logement et des établissements humains:

- Les cadastres et les registres de propriété peuvent ne pas être à jour ou ne pas couvrir suffisamment la zone touchée. Les archives peuvent avoir été endommagées ou détruites.
- Les documents relatifs au foncier et à la propriété peuvent avoir été perdus, endommagés ou détruits.
- Le gouvernement se trouve dans l'incapacité de récupérer/restaurer les documents cadastraux et d'état civil.
- La zone touchée peut compter un nombre important de personnes vivant dans des implantations sauvages sans droit foncier reconnu par la loi et/ou dont les normes de construction ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme et aux codes de construction.
- De nombreuses populations touchées vivent sur des terrains dangereux.
- La zone touchée peut compter un nombre important de personnes détenant des terres selon un régime coutumier ou informel qui n'est pas reconnu par le gouvernement.
- Certaines discriminations ou certains conflits peuvent exister au sein des communautés de la zone touchée.
- Le terrain peut devenir inhabitable voire disparaître en raison d'un glissement de terrain ou d'une modification des cours d'eau. Les limites de la propriété peuvent avoir disparu et devoir être rétablies.
- La population peut ne pas être au fait de certaines procédures administratives. La capacité des institutions chargées du foncier peut s'avérer insuffisante pour faire face à l'afflux de demandes au sein de leurs services.
- Il peut être nécessaire de localiser des terrains pour installer des camps ou des hébergements temporaires ou pour reloger des populations.

- Certains terrains ou propriétés abandonnés par des familles qui ont fui ou sont décédées peuvent être occupés par d'autres personnes. Les expulsions d'occupants et de locataires sont susceptibles d'augmenter.
- Les femmes et les orphelins risquent de se voir déshérités.
- Les différends concernant la délimitation et la propriété peuvent se généraliser, même entre communautés rurales.
- Au nom de la réduction des risques, certains peuvent promouvoir une réglementation territoriale ou des programmes de réinstallation irréalistes (p. ex., des zones non constructibles).



Le tableau 4 présente quelques-unes des principales données foncières requises.

Tableau 4: données des registres fonciers nécessaires à l'évaluation

Problème	Données requises
Terrain perdu ou dangereux (ne pouvant être récupéré)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcelles touchées • Superficie touchée (en ha) • Nombre de ménages touchés • Valeur estimative des terrains perdus ou dangereux
Capacité réduite du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments et équipements gouvernementaux endommagés • Personnel décédé/blessé
Registres fonciers endommagés/détruits	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures pour mettre les registres gouvernementaux en sécurité • Nombre de registres gouvernementaux à remplacer • Personnel, équipement, délai et coûts nécessaires au remplacement des registres gouvernementaux • Coût de remplacement des registres fonciers et de propriété pour les particuliers
Terrains pour l'installation d'hébergements temporaires ou de camps	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie requise pour installer les différents hébergements • Valeur du terrain • Indemnisation des occupants • Appui aux communautés voisines • Coûts de délimitation et d'aménagement • Services • Coût total pour viabiliser le terrain
Type d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'occupations sans statut juridique • Nombre de locataires de maison • Nombre de locataires d'appartement • Nombre de propriétaires-occupants d'appartement • Nombre de propriétaires-occupants de maison
Type de régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de locataires de terrain • Nombre de propriétaires-occupants de terrain • Nombre de copropriétaires de terrain
Types de terrain des implantations sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitations informelles construites sur un terrain public • Nombre d'habitations informelles construites sur un terrain privé • Nombre de ménages vivant dans des implantations sauvages
Situation des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages déplacés • Motifs du déplacement • Nombre de ménages devant être réinstallés
Réinstallation potentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages déclarés par le gouvernement comme nécessitant une réinstallation immédiate permanente • Nombre de ménages déclarés par le gouvernement comme nécessitant une réinstallation immédiate temporaire
Différends fonciers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de différends fonciers pour chaque type de différend • Nombre de ménages dont le différend peut être résolu provisoirement • Nombre de ménages dont le différend peut être résolu définitivement

Parallèlement, il conviendra de réaliser une évaluation institutionnelle détaillée. Les outils nécessaires à cette évaluation sont disponibles dans le document suivant: « Land and Natural Disasters: Guidance for Practitioners », ONU-Habitat, 2010.

POLITIQUES ET FINANCEMENT DU SECTEUR DU LOGEMENT

L'évaluation permet d'appréhender les principales composantes de la politique du logement, notamment en ce qui concerne la construction et le financement de logements, ainsi que les rôles du gouvernement au niveau central, régional et local. Il convient également d'évaluer les politiques et les capacités du gouvernement en matière d'offre de logement aux populations vulnérables et à faibles revenus, notamment par le biais de programmes de subvention ou de versements directs qui viendraient s'inscrire dans le cadre du processus de reconstruction.

L'évaluation devra également décrire les procédures d'approbation et de délivrance des permis de construire nécessaires à la reconstruction, à la remise en état et à la rénovation des logements endommagés, et analyser les pratiques de construction exercées avant la catastrophe ainsi que les capacités, les activités, la réglementation et l'assurance-qualité dans le secteur du bâtiment.

Enfin, l'évaluation examinera les politiques et les cadres réglementaires relatifs à la distribution géographique des logements, notamment le développement et l'aménagement urbains et résidentiels, les densités, les moyens de subsistance et les liens avec les services et les infrastructures.

CONSTRUCTION, FOURNITURE ET FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES

Il convient tout d'abord de résumer les principaux aspects des politiques qui régissent la fourniture et la réglementation des infrastructures locales de base, notamment en ce qui concerne leur fonctionnement et leur financement (en termes d'investissement et d'opérations), ainsi que les rôles des gouvernements au niveau central, régional et local, et des autres organismes.

Ensuite, il est nécessaire d'analyser les mesures et/ou programmes de reconstruction des infrastructures déjà envisagés et leur adéquation avec les infrastructures locales des communautés touchées, tant pour la reconstruction in situ que pour les logements délocalisés.

Enfin, il convient de s'assurer que des informations similaires n'ont pas déjà été recueillies par d'autres équipes sectorielles telles que l'équipe Infrastructures.

CAPACITÉ DE RELÈVEMENT DU SECTEUR

L'évaluation doit recueillir des informations permettant de déterminer la capacité de relèvement et de reconstruction sur le plan de l'administration, du financement, du marché, des projets préexistants et des projets de logement en cours. Il convient également d'identifier les éléments qui permettront de renforcer la capacité des autorités gouvernementales en charge du logement et des autres institutions gouvernementales concernées en matière de direction, de gestion et de coordination du relèvement à court et à long terme. À cet effet, l'équipe évaluera les capacités suivantes:

- La capacité technique et administrative du gouvernement et/ou des autres secteurs à diriger et à gérer les efforts de relèvement, notamment la réglementation applicable à la reconstruction des logements privés. Dans la mesure où le logement représente généralement une part importante de l'activité de reconstruction, il pourra être nécessaire d'évaluer et de réviser également les dispositifs institutionnels afin de renforcer les capacités requises.
- L'une des capacités nécessaires à l'appui du relèvement et de la reconstruction est la disponibilité des compétences en matière de construction. Les ingénieurs civils/spécialisés dans les structures, les

entrepreneurs du bâtiment, les maçons et les charpentiers doivent guider le processus de reconstruction; leur disponibilité dans la zone touchée est un indicateur de capacité technique et professionnelle. Le niveau de connaissances et de compétences de cette main-d'œuvre doit également être pris en compte.

- Il convient en outre de décrire le secteur du bâtiment en termes de capacité de production et de fabrication des matériaux de construction et en termes d'installations et d'équipements (ce qui inclut les matériaux extraits localement comme le sable, le gravier et le bois).

PROCESSUS SOCIAUX

L'examen de la hiérarchie sociale, de la cohésion sociale et de la présence des organisations à base communautaire présentes au niveau local constitue un aspect important pour tous les secteurs de l'évaluation, mais plus encore pour le sous-secteur Logement. L'expérience issue des catastrophes précédentes, de même que les priorités et les objectifs envisagés lors de la phase d'urgence et de reconstruction, doivent étayer les rapports concernant l'impact de la catastrophe sur les ménages et les groupes de la communauté, ainsi que les données de référence sur la typologie des logements. Les types de logements sont définis en fonction des éléments suivants: processus intervenant dans la construction, structures sociales relatives aux tâches domestiques, revenus et ressources des ménages, histoire et dynamique de développement des établissements.

Le niveau de cohésion ou de fragmentation sociale a des répercussions sur un certain nombre de problématiques: protection des groupes vulnérables de la communauté, résolution des différends fonciers, suivi décentralisé du programme de relèvement, et formation des membres de la communauté afin de permettre leur participation aux activités de relèvement. Ces informations peuvent être obtenues par le biais d'entretiens semi-structurés auprès des principaux informateurs, de discussions de groupe et d'observations directes. À cet égard, veuillez consulter la méthodologie d'évaluation de l'impact social élaborée par le GFDRR de la Banque mondiale, Vol. 1 (2010a).

Les évaluations sociales peuvent être utiles pour analyser le rôle et la perception des autorités gouvernementales en matière de logement et de développement régional. Elles peuvent également examiner la manière dont les agences locales sont organisées, ainsi que la présence, la capacité et l'acceptation des ONG religieuses, politiques, internationales et nationales et des médias présents avant la catastrophe ou arrivés après celle-ci.

CAPACITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Les données à recueillir auprès du secteur privé portent sur l'expérience des acteurs en matière d'interventions d'urgence, de relèvement et de reconstruction lors des catastrophes antérieures éventuelles. Ce secteur englobe les acteurs internationaux et multinationaux présents dans le pays touché ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises: importateurs, distributeurs, producteurs, fabricants, vendeurs et fournisseurs de biens et services. Le secteur du logement s'intéressera aux matériaux de construction, aux outils et équipements et au transport. Les fournisseurs d'eau, de carburant et d'énergie seront analysés plus en détail dans le cadre de l'évaluation du secteur Infrastructures. La collaboration avec les instituts professionnels nationaux permet d'évaluer la capacité technique et professionnelle du secteur privé: ingénieurs, architectes, chefs de projet et métreaux-vérificateurs. Les instituts professionnels spécialisés dans l'environnement bâti peuvent participer à l'évaluation, ainsi qu'à la planification et la gestion du relèvement. Enfin, l'équipe pourra également évaluer la capacité de la main-d'œuvre du secteur du bâtiment en établissant une prévision du nombre et de l'origine des travailleurs migrants nécessaires pour compléter la main-d'œuvre locale.

QUESTIONS GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE LIÉES AU SECTEUR

Si l'évaluation initiale révèle que les dommages occasionnés aux logements résultent d'une construction défectueuse ou d'une mauvaise utilisation des terres, le respect des normes améliorées de construction et d'aménagement des terrains est alors impératif, afin de garantir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de relèvement. Dans ce contexte, il est nécessaire d'examiner les politiques existantes en matière de logement, d'urbanisation et d'aménagement du territoire ainsi que les codes et règles de construction applicables. Par ailleurs, il conviendra d'évaluer la capacité du ministère du Logement, des autorités nationales et locales et du secteur national du bâtiment à faire appliquer les codes de construction, ainsi que leur capacité technique à soutenir les activités de (re)construction. Cette démarche implique un suivi rigoureux des normes de construction et d'aménagement des terrains à toutes les étapes importantes du relèvement. Elle requiert également la mise en place d'un système de réglementation solide en matière de construction. Pour obtenir des informations dans ce domaine, l'équipe peut consulter les règlements locaux de construction et d'urbanisme ainsi que les entretiens réalisés auprès des pouvoirs locaux, des représentants du bâtiment et des propriétaires.

AUGMENTATION DES RISQUES ET DES VULNÉRABILITÉS

L'évaluation des risques liés au sous-secteur Logement vise deux objectifs principaux:

- o Évaluer les risques immédiats pour les hébergements et les logements afin d'éviter leur aggravation ou l'apparition de nouveaux risques.
- o Évaluer les vulnérabilités et les facteurs préexistants ayant contribué aux dommages et aux pertes du secteur suite à la catastrophe.

Dans le secteur du logement, l'un des éléments clés de l'évaluation consiste à identifier les risques immédiats, en particulier ceux qui menacent la population en raison du manque de logements. Il peut s'agir de dangers supplémentaires tels que des glissements de terrain, de fortes précipitations ou des répliques susceptibles d'aggraver les pertes de logements et de provoquer de nouveaux déplacements. Voici quelques indicateurs clés à prendre en compte:

- Dangers et risques supplémentaires susceptibles de détruire d'autres logements ou d'entraver le processus de relèvement. Ces risques peuvent être dus à des glissements de terrain, à l'arrivée prochaine de la saison des pluies ou des cyclones, à de nouvelles répliques, etc. Ils englobent également les risques environnementaux et socio-politiques, notamment les risques de conflit dus aux déplacements et aux séjours prolongés en camps d'hébergement;
- Nouvelles vulnérabilités telles qu'un sentiment d'insécurité chez les hommes et les femmes en raison du manque d'intimité des logements. L'exploitation et la violence sexiste font également partie des risques liés aux camps d'hébergement et aux déplacements.
- Refus des habitants de quitter leur logement endommagé par crainte de se faire voler leurs biens personnels.
- Risques pour la sécurité liés à la présence de structures gravement endommagées et à l'occupation de bâtiments endommagés n'ayant pas été remis en état ni sécurisés.
- Risques sanitaires dus à une exposition accrue aux conditions climatiques, au manque d'assainissement

et d'hygiène, et à la mauvaise qualité des installations destinées à la préparation des aliments dans les hébergements temporaires et les bâtiments endommagés.

- Situation et profil socio-économiques des ménages déplacés afin d'évaluer leur capacité à participer au relèvement en matière de logement.
- Mesures d'atténuation prioritaires nécessaires pour éviter une autre catastrophe ou l'aggravation des conditions de logement.

Remarque: les cyclones et les inondations peuvent toucher les ressources productives différemment des séismes. Ainsi, les risques affectant les moyens de subsistance et les priorités en matière d'activités ne seront pas les mêmes. De plus, l'inaccessibilité prolongée des zones inondées peut nuire à la précision et au calendrier des évaluations. Enfin, les dommages causés aux moyens de subsistance ruraux et urbains et leur relèvement présentent des caractéristiques différentes dont il convient de tenir compte.

ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

L'impact désigne les conséquences des effets à court, moyen et long terme. Ces conséquences peuvent être décrites au moyen de scénarios de statu quo, pessimistes ou optimistes. L'équipe d'évaluation doit en outre estimer de quelle façon les effets qui se manifestent dans le secteur du logement pourraient influencer la société aux niveaux micro et macro-économique.

Pour les besoins de l'analyse macro-économique, l'équipe d'évaluation doit fournir aux spécialistes en macro-économie les valeurs suivantes:

- La composante importée des coûts de reconstruction des logements (qui inclut les biens non produits localement devant être importés), exprimée en pourcentage (%) du total des besoins de reconstruction estimés. Ces informations serviront à analyser l'impact sur la balance des paiements;
- La part estimative des coûts engagés par le gouvernement central dans le programme humanitaire d'hébergement temporaire et pour la démolition et l'enlèvement des décombres. Ces informations serviront à analyser l'impact sur le budget fiscal;
- Les pertes estimées de revenus locatifs que subiront les propriétaires privés pendant la remise en état ou la reconstruction des logements loués. Ces informations serviront à estimer l'impact sur le PIB.

Pour analyser l'impact sur les particuliers ou les ménages, l'équipe sectorielle réalisera les estimations suivantes et les communiquera au spécialiste concerné:

- La valeur de l'augmentation des loyers à laquelle doivent faire face les familles lorsque les logements loués ont été détruits et sont inhabitables jusqu'à leur reconstruction;
- Le coût des loyers des familles déplacées (auparavant propriétaires-occupants);
- l'augmentation des frais de transport engagés par les familles ou les ménages vivant temporairement dans des camps d'hébergement ou d'autres types de logements;
- La perte des installations domestiques utilisées à des fins de subsistance et le coût des dispositifs temporaires permettant de maintenir les activités.

IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les catastrophes peuvent également exercer un impact durable sur le plan socio-économique et sur le développement humain, qu'il convient d'évaluer.

Pour les populations à revenu faible et intermédiaire, le logement/l'hébergement peut constituer la possession la plus précieuse. Il peut abriter une micro-entreprise (p. ex., dans la cour ou le jardin) ou d'autres types d'entreprises à domicile. Par conséquent, la perte de leur logement peut représenter une double perte pour les plus pauvres, car elle implique non seulement la perte de leur maison mais également de leurs revenus.

Les populations touchées par les catastrophes peuvent subir des pertes d'emplois et de revenus importantes, une détérioration des possibilités et des moyens de subsistance, une baisse des prestations et de l'accès aux services essentiels, une augmentation des prix, ainsi que d'autres effets négatifs susceptibles d'accroître la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, dans les zones touchées comme dans l'ensemble du pays. Toute catastrophe naturelle ayant d'importantes répercussions sur les logements et les terrains risque d'accroître sensiblement la pauvreté, en particulier chez les petits ménages et les ménages marginaux. L'équipe d'évaluation doit estimer les effets dans le temps sur les niveaux de pauvreté nationaux et régionaux et par secteur (rural et urbain); elle doit en outre étudier les critères qui déterminent ces niveaux de pauvreté.

La part du revenu des ménages consacrée au logement et aux besoins y afférents constitue un indicateur clé qu'il convient de suivre.

La pauvreté consécutive à la catastrophe affectera également le calendrier de réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) aux niveaux provincial et national. Afin d'estimer l'impact de la catastrophe sur le développement humain, il est utile:

- De déterminer la proportion de ménages/personnes qui vivent dans des conditions de logement insalubres suite à la catastrophe (par rapport aux chiffres d'avant la catastrophe). Cette donnée peut servir d'indicateur quant à l'impact humain et social de la catastrophe;
- D'analyser les performances en matière de développement humain avant la catastrophe en utilisant des données de référence d'avant la crise (tendances du développement humain avant la catastrophe, notamment les grands enjeux et les principaux aspects des politiques mises en œuvre avant la crise ayant influé sur le développement des populations touchées);
- De réaliser des projections/prévisions en matière de développement humain (pour l'année de la catastrophe et la ou les année(s) suivante(s)) à partir des résultats précédemment enregistrés en l'absence de catastrophe au moyen d'hypothèses clairement formulées.

STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

Cette section définit les principales composantes de la stratégie de relèvement du secteur. La remise en état/reconstruction est l'un des éléments clés permettant de passer d'un état d'urgence à un relèvement durable. Elle offre aux individus un sentiment de retour à la normale et constitue la première étape vers une relance de l'économie productive. Il est essentiel de renforcer la capacité des autorités nationales et locales à promouvoir, superviser et orienter la planification et la construction afin d'assurer la réussite et la durabilité du processus de reconstruction. Les autorités locales doivent pouvoir mettre en place les cadres législatifs et réglementaires nécessaires à la promotion des initiatives et de la participation locales en matière de planification et de construction. Les questions susceptibles de se poser lors de l'élaboration de la stratégie de relèvement du secteur du logement sont les suivantes:

- Renforcement des cadres politique et réglementaire et de la capacité institutionnelle;
- Terres et propriété;
- Financement;
- Main-d'œuvre et mise en œuvre;
- Techniques et pratiques de construction;
- Conception architecturale;
- Matériaux de construction;
- Codes de construction, mécanismes de conformité et assurance-qualité;
- Mesures de réduction des risques en matière d'établissement et de construction.

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Conformément aux lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe relatives à la stratégie de relèvement (Volume A), le plan de relèvement sectoriel doit être élaboré suivant un modèle axé sur les résultats et doit donc préciser: (i) les besoins prioritaires; (ii) les interventions requises à court, moyen et long terme; (iii) les livrables; (iv) les coûts du relèvement; et (v) les résultats escomptés. Le tableau 5 fournit un exemple dont l'équipe sectorielle peut s'inspirer.

La stratégie de reconstruction des logements doit échelonner les priorités en fonction du degré de vulnérabilité observé. Cela implique d'ajuster les échelles, les délais et les déplacements, de répondre aux besoins des personnes désormais sans toit et de garantir une aide aux ménages disposant des capacités de relèvement les plus faibles.

RÉINSTALLATION DES FAMILLES. À la suite d'une catastrophe, on constate souvent que la promotion de lieux de vie plus sûrs pour les personnes à risque devient une priorité pour les spécialistes et les responsables gouvernementaux. Cependant, l'expérience prouve que la réinstallation est une question complexe qui pose des difficultés majeures. La plupart des projets échouent. C'est pourquoi, si une réinstallation est envisagée, elle doit l'être uniquement et expressément à des fins immédiates de sécurité publique, en tenant dûment compte des critères sociaux, économiques et physiques.

VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes applicables à l'ensemble des évaluations sectorielles sont définis dans le chapitre 1 du Volume A des Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe. Les principes suivants concernent plus spécifiquement le sous-secteur Logement:

- Identifier les priorités immédiates en matière de logement et d'établissements humains
- Commencer la reconstruction et la remise en état le plus tôt possible après la catastrophe
- Reconstruire en mieux quel que soit le type de reconstruction (rénovation, remise en état, reconstruction ou réinstallation) et conformément aux pratiques de construction sûre convenues
- Limiter la réinstallation à l'application des normes de sécurité relatives aux aléas
- Veiller à ce que le choix de réinstallation soit fait librement par les familles
- Veiller à ce que le suivi de l'évaluation du logement et la planification du relèvement fonctionnent en interdépendance
- Promouvoir activement la participation et l'appropriation locale des programmes à tous les niveaux
- Intégrer les discriminations liées aux minorités, au genre et à l'âge dans l'évaluation et la stratégie de relèvement
- Garantir la sécurité du logement et du régime foncier de toutes les personnes touchées par une catastrophe naturelle

CALENDRIER: RELÈVEMENT RAPIDE ET À LONG TERME ET LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

Le calendrier est fixé en fonction du contexte et de l'ampleur de la catastrophe. Dans tous les cas, il doit impérativement être réaliste.

Si l'on veut adopter une perspective de relèvement à long terme plutôt que de répondre aux besoins immédiats de la population touchée en matière d'hébergement et d'établissement, la feuille de route doit prévoir un calendrier de réalisation des objectifs du plan de relèvement et être directement reliée au système de suivi et d'évaluation.

Les stratégies sectorielles à long terme se concentrent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une reconstruction permanente dans les communautés touchées; elles permettent également de restaurer la confiance des communautés ainsi que les structures d'appui à la responsabilité citoyenne et à la gouvernance urbaine grâce à la planification et la mise en œuvre participatives des processus de reconstruction.

Si la création de logements résistants aux catastrophes est un facteur important de réduction de la vulnérabilité, les mesures d'atténuation ne se limitent pas pour autant à l'aspect structurel. Le droit à la propriété et le droit à la sécurité d'occupation jouent un rôle considérable dans l'amélioration de la création, de la gestion et de l'entretien des logements, notamment en zone urbaine. Les personnes vivant dans un logement sûr sont mieux à même de maîtriser leur espace, d'investir dans leur sécurité et de s'engager dans des activités qui réduiront leur vulnérabilité au lieu de l'accroître.

La maîtrise de l'urbanisation, notamment le respect des mesures de contrôle du développement, l'aménagement avisé du territoire et l'amélioration des infrastructures, peuvent augmenter sensiblement la capacité d'une ville à faire face à l'impact des risques naturels futurs.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les résultats escomptés dans le sous-secteur Logement sont les suivants:

- La reconstruction, la remise en état, la rénovation et la délocalisation des logements sont conformes aux besoins prioritaires identifiés et aux normes techniques destinées à atténuer l'exposition aux catastrophes et à réduire les vulnérabilités.
- La protection du droit à la terre et à la propriété des populations touchées est garantie (lorsque ce droit était respecté avant la catastrophe); des solutions à plus long terme sont élaborées afin de résoudre les litiges relatifs au foncier et à la propriété en vue de réduire les risques de conflit éventuels. Les questions foncières découlant de la catastrophe sont traitées; les mécanismes de résolution des différends parmi la population touchée sont créés; et les progrès à long terme en vue d'institutionnaliser les responsabilités et les droits à la terre et à la propriété se poursuivent.
- Le potentiel en matière de compétences ainsi que les ressources humaines et matérielles disponibles dans le pays sont optimisés afin d'exploiter au mieux l'aide extérieure, toujours limitée, d'autonomiser les communautés touchées et de relancer l'économie locale.
- Des emplois sont créés dans le cadre de la reconstruction, renforçant ainsi le secteur local de la construction et du bâtiment.
- Les capacités techniques des organismes gouvernementaux désignés sont renforcées. L'adoption de procédures de réduction des risques de catastrophe est favorisée dans l'aménagement urbain, la gestion et les infrastructures urbaines ainsi que la construction des bâtiments; à plus long terme, elle vise l'élaboration de plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence dans les pays exposés aux catastrophes.
- Les informations et les registres fonciers sont sécurisés. Bien que seule une faible partie des droits fonciers soit enregistrée, il s'agit de documents juridiques importants qu'il convient de conserver en lieu sûr.
- Dans les zones rurales, les approches communautaires en matière d'attribution des terres sont favorisées (déclarations du voisinage) afin de permettre aux personnes de reconstruire leur habitation.

- Dans les zones urbaines, une approche globale des politiques relatives à la gestion des implantations sauvages, à l'aménagement du territoire et à la mise en place de solutions complètes et durables destinées aux populations déplacées (retour, réinstallation ou intégration locale) est adoptée, afin de garantir l'utilisation des terres la plus efficace et la plus rentable possible et de minimiser les nouveaux déplacements.
- Les informations d'intérêt public sont diffusées; une assistance juridique est fournie concernant les droits à la terre et à la propriété, notamment les modalités d'obtention de documents de remplacement et le déroulement d'autres procédures administratives.

COÛTS DU RELÈVEMENT

Les coûts sont calculés lorsque les priorités de relèvement ont été identifiées et associées aux interventions, produits et résultats finaux escomptés correspondants. En règle générale, les coûts sont calculés pour chaque résultat escompté et chaque livrable visé par la stratégie de relèvement.

L'estimation initiale du coût des résultats doit être réalisée par l'équipe sectorielle puis communiquée aux autres équipes concernées afin de comparer les besoins identifiés et de s'assurer de leur exhaustivité et de l'absence de double comptabilisation, certaines interventions pouvant répondre aux besoins de plusieurs secteurs. Pour garantir une bonne coordination entre les secteurs, il est important que les équipes se réunissent régulièrement au cours du processus d'évaluation et de planification.

Afin d'estimer les besoins de relèvement et de reconstruction, on peut calculer les coûts à l'aide du coût unitaire de remplacement ou des frais de gestion. Le coût unitaire correspond au coût fixé pour un article ou un service à partir de l'indice de niveau de vie du pays ou d'un barème des prix utilisé par les ministères sectoriels pour la planification du développement. Le coût unitaire sera en outre majoré d'une augmentation standard afin de reconstruire en mieux ou de permettre l'intégration de mesures de réduction des risques. Dans certains cas, un nouveau projet sera élaboré. Son coût dépendra alors du coût réel de l'intervention plutôt que de la valeur de remplacement.

Les coûts unitaires peuvent varier en raison de la catastrophe: compte tenu de la hausse probable de la demande et d'une diminution de l'offre, ils peuvent fortement augmenter. En l'absence de coûts unitaires standards, l'équipe pourra estimer ces coûts en ayant recours au processus de calcul des coûts généralement utilisé dans le cadre de la planification des projets. Pour les interventions telles que l'apport d'une formation professionnelle à un groupe de population spécifique, l'élaboration d'un système de gestion de l'information ou d'autres composantes de type administratif ou logistique, l'équipe pourra utiliser les coûts de projet. Les coûts d'atténuation liés aux établissements seront calculés en tant que coût unitaire par ménage ou intégrés aux coûts de projet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le rapport d'évaluation, les modalités de mise en œuvre se présentent actuellement sous la forme de recommandations concernant les différents domaines d'intervention:

- Cadres politique et réglementaire
- Renforcement de la capacité institutionnelle
- Terres et propriété

- Utilisation et administration des terres
- Financement de la reconstruction et des logements
- Capacité de la main-d'œuvre et renforcement des capacités
- Technologie
- Conception architecturale
- Participation communautaire

PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

La création de partenariats stratégiques entre toutes les parties prenantes, la société civile, les gouvernements nationaux/locaux, le secteur privé, les médias et les organismes d'aide nationaux/internationaux constitue à la fois une responsabilité et un défi communs. Bien gérés, les partenariats permettent d'élaborer un cadre cohérent favorisant le relèvement durable des établissements humains après une catastrophe.

Dès que possible, il conviendra d'identifier les partenariats et les interlocuteurs au sein des ministères d'exécution et du dispositif national de coordination des interventions de réponse aux catastrophes (p. ex., l'approche par groupe thématique du CPI). La participation au diagnostic de l'évaluation et aux discussions concernant le cadre de relèvement peuvent s'avérer cruciales pour obtenir une large adhésion et nouer des partenariats actifs.

Le gouvernement national prendra les mesures nécessaires à la gestion, à la coordination et au suivi du processus de reconstruction en collaboration avec les partenaires de développement.

LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX

Il convient de veiller à ce que toutes les problématiques intersectorielles couvertes par le sous-secteur Logement (décrites à la section 6 du présent chapitre) soient intégrées dans l'évaluation et le plan de relèvement. Les questions liées à la réduction des risques de catastrophe et au genre seront abordées en détail dans le plan de relèvement sectoriel. Les questions liées à l'eau, l'assainissement, l'hygiène et l'environnement, dans la mesure où elles relèvent normalement d'autres secteurs, seront traitées lorsque des lacunes seront identifiées en matière de couverture et de capacités. Dans ce cas, et afin de ne pas entraver la mise en œuvre du plan de relèvement sectoriel, des suggestions seront apportées concernant les mesures à prendre en vue d'éliminer les obstacles éventuels.

Le plan de relèvement du secteur du logement visera à promouvoir les aspects économiques et sociaux du relèvement, notamment la création de revenus, le développement des compétences, les connaissances, la sensibilisation, la représentation et la participation.

SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation offre un instantané de la situation à un moment précis. Or, après une catastrophe, les besoins évoluent au jour le jour. Par conséquent, les calendriers et les méthodes spécifiquement utilisés pour mener à bien le PDNA, le suivi et l'évaluation suite à une catastrophe naturelle devront être ajustés. Normalement, les estimations, le suivi et l'évaluation doivent s'inscrire dans un processus continu qui permet d'étayer et, le cas échéant, d'adapter la stratégie et le plan de relèvement du secteur afin qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

Pour être efficace et rentable, le système de suivi doit essentiellement comprendre:

- Des données de référence;
- Des indicateurs sur les activités, les produits et les objectifs.

En particulier, le suivi et l'évaluation permettent de cerner:

- La capacité d'intervention du gouvernement en cas de catastrophe pour la reconstruction des logements et des établissements humains;
- La portée des interventions d'auto-relèvement;
- La mesure dans laquelle les procédures d'atténuation éventuelles ont permis de réduire la vulnérabilité aux risques visés (nombre de maisons rénovées, remises en état ou reconstruites conformément aux normes applicables);
- Le nombre de bâtiments ayant pu être rénovés, remis en état ou reconstruits pour chaque catégorie de dommage;
- La portée et l'efficacité des activités de formation et d'information pour la reconstruction de logements plus sûrs;
- Les besoins non satisfaits déjà identifiés avant la catastrophe;
- Les besoins restants non identifiés avant la catastrophe;
- Les besoins émergents.

Le suivi permet également de recueillir le point de vue des communautés touchées, notamment leurs indications sur les nouvelles priorités et difficultés, et de leur rendre compte des progrès accomplis.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Cette section donne des indications sur la mise en place d'un processus de consultation au sein du secteur dans le cadre de l'évaluation. Elle doit permettre aux spécialistes du secteur d'identifier les partenaires clés au sein du gouvernement, de la société civile, des représentants du peuple et des autres parties susceptibles d'être intéressées par la consultation. Elle fournit des orientations sur le processus de consultation des acteurs, qui vise à faire connaître les effets et l'impact de la catastrophe et à identifier les mesures de relèvement et de reconstruction à prendre à court, moyen et long terme.

PROCESSUS SOCIAUX

L'examen de la hiérarchie sociale, de la cohésion sociale et de la présence des organisations à base communautaire présentes au niveau local constitue un aspect important pour tous les secteurs de l'évaluation, mais plus encore pour le sous-secteur Logement. Le niveau de cohésion ou de fragmentation sociale a des répercussions sur un certain nombre de problématiques: protection des groupes vulnérables de la communauté, résolution des différends fonciers, suivi décentralisé du programme de relèvement, et formation des membres de la communauté afin de permettre leur participation aux activités de relèvement, etc. Ces informations peuvent être

obtenues par le biais d'entretiens semi-structurés auprès des principaux informateurs, de discussions de groupe et d'observations directes.

Dans certaines situations, il peut être nécessaire d'évaluer la présence, la capacité et l'acceptation par les communautés locales des ONG nationales dans la zone touchée, car ces dernières pourront servir d'intermédiaires entre les communautés et les donateurs afin de dispenser les formations et renforcer la capacité des communautés à faire valoir leurs droits auprès des acteurs extérieurs.

CAPACITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Les données à recueillir auprès du secteur privé portent sur l'expérience des acteurs en matière de relèvement et de reconstruction lors des catastrophes antérieures éventuelles ainsi que sur la capacité actuelle des entreprises privées du bâtiment, des négociants et des fabricants de matériaux de construction. Ces données s'intéressent également aux établissements et aux ressources institutionnels, tels que les écoles et les instituts d'architecture et d'ingénierie, qui peuvent s'avérer très utiles pour l'évaluation technique et le suivi ultérieur des programmes.

QUESTIONS GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Si l'évaluation initiale révèle que les dommages occasionnés aux logements résultent d'une construction défectueuse ou d'une mauvaise utilisation des terres, le respect des normes améliorées de construction et d'aménagement des terrains est alors impératif, afin de garantir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de relèvement. Dans ce contexte, il est nécessaire d'examiner les politiques existantes en matière de logement, d'urbanisation et d'aménagement du territoire ainsi que les codes et règles de construction applicables. Par ailleurs, il conviendra d'évaluer la capacité du ministère du Logement et des autorités locales à faire appliquer les codes de construction, ainsi que leur capacité technique à soutenir la (re)construction. Cette démarche implique un suivi rigoureux des normes de construction et d'aménagement des terrains à toutes les étapes importantes du relèvement. Elle requiert également la mise en place d'un système de réglementation solide en matière de construction. Pour obtenir des informations dans ce domaine, l'équipe peut consulter les règlements locaux de construction et d'urbanisme ainsi que les entretiens réalisés auprès des pouvoirs et des propriétaires locaux.

HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES

Les contraintes varient en fonction du pays, et les principales hypothèses retenues dépendent des évaluateurs. Il est donc important de les formuler clairement dans le plan de relèvement sectoriel, en recommandant des solutions afin de surmonter les obstacles majeurs au relèvement du secteur. Les hypothèses couramment utilisées dans le secteur du logement sont les suivantes:

- La reconstruction se déroulera suivant un plan.
- Les interlocuteurs du gouvernement seront disponibles et disposeront de la structure et de la capacité de travail nécessaires pour participer au plan de relèvement.
- Les plans d'aménagement urbain et du territoire sont prêts pour commencer la reconstruction.
- La cartographie des risques a été réalisée et est prise en compte afin de réduire la vulnérabilité.

- Les initiatives d'auto-relèvement seront conformes aux normes convenues et incluront des mesures d'atténuation.
- Une assistance technique est mise à la disposition des initiatives d'auto-relèvement sur demande.
- Les matériaux de construction seront sélectionnés en tenant compte de l'environnement.
- Le financement de la reconstruction sera disponible en temps opportun.

BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

Cette section fournit des orientations concernant la définition des besoins de reconstruction et de relèvement à partir de la stratégie de relèvement, en distinguant les besoins visant à rétablir les niveaux d'avant la catastrophe de ceux visant à améliorer l'accès aux services et aux biens, à dynamiser l'économie, à renforcer les moyens de subsistance, à consolider la gestion des risques de catastrophe au sein du gouvernement et des communautés et à réduire les risques de nouveau choc et les vulnérabilités. Ces mesures doivent autant que possible être adaptées au lieu et à la population touchée.

Remarque: toutes les interventions visant à reconstruire en mieux contribuent à la résilience du gouvernement, des systèmes et des communautés et doivent être alignées/fondées sur les stratégies nationales préexistantes de développement et/ou de réduction de la pauvreté.

BESOINS DE RECONSTRUCTION

Infrastructures et actifs:

- Rétablir les niveaux antérieurs à la catastrophe
- Répondre aux besoins prioritaires visant à reconstruire en mieux les infrastructures et les actifs physiques

BESOINS DE RELÈVEMENT

Prestation de services et production, et accès aux services et aux biens:

- Rétablir la capacité de prestation de services et de production, et garantir l'accès aux services et aux biens
- Répondre aux besoins prioritaires de reconstruction « en mieux » liés à la prestation de services, à la production de biens ainsi qu'à l'accès aux services et aux biens

Gouvernance:

- Rétablir et/ou renforcer la capacité de gouvernance, notamment en matière de gestion des risques de catastrophe
- Répondre aux besoins prioritaires en matière de gouvernance et de gestion des risques de catastrophe en appliquant le concept « Reconstruire en mieux »

Traitement des risques:

- Traiter les risques préexistants et les nouveaux risques liés à la catastrophe
- Reconstruire en mieux: réduire les risques de catastrophe future et les vulnérabilités

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

HIÉRARCHISATION ET ÉCHELONNEMENT DES PRIORITÉS DE RELÈVEMENT

Cette section guide l'élaboration de la stratégie de relèvement ainsi que la hiérarchisation et l'échelonnement des priorités de relèvement. Conformément au principe de base de la stratégie de relèvement, il est nécessaire d'identifier les principaux résultats, produits et interventions, puis de les classer par ordre de priorité et de les échelonner dans le temps (à court, moyen et long terme). Il convient ensuite de distinguer les interventions visant à rétablir la situation telle qu'elle était avant la catastrophe de celles visant à reconstruire en mieux.

Afin de définir les besoins prioritaires, il convient de tenir compte des aspects suivants:

- Se fonder/s'aligner sur un processus consultatif (en expliquant succinctement les consultations menées) et sur les politiques et les objectifs nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, etc. (autrement dit, durant la phase de relèvement, l'application du concept « Reconstruire en mieux » ne doit pas empiéter sur le programme national de développement ni être confiée à des spécialistes ou des partenaires de développement internationaux).
- Traiter et donner la priorité aux principaux risques et vulnérabilités évitables ayant contribué à l'ampleur des effets/de l'impact de la catastrophe sur les communautés, les systèmes et les infrastructures (un exemple évident: les infrastructures endommagées doivent être rénovées ou reconstruites dans le respect des codes de construction appropriés afin de protéger les investissements réalisés dans la reconstruction).
- Lorsque cela est possible, les interventions visant à reconstruire en mieux doivent également apporter une contribution positive au relèvement en cours.
- Consulter les autres secteurs et communiquer afin d'éviter les recommandations contradictoires, les lacunes ou les chevauchements.

Afin de calculer les coûts, il convient de tenir compte des éléments suivants:

- Les coûts nécessaires pour reconstruire en mieux doivent être proportionnels aux coûts des besoins de relèvement et de reconstruction et au type de catastrophe (par exemple, une sécheresse qui évolue lentement peut entraîner des besoins de reconstruction très faibles mais nécessiter d'importants investissements afin d'améliorer la résilience et de reconstruire en mieux).
- Les coûts nécessaires pour reconstruire en mieux doivent prendre en compte l'enveloppe financière promise par le gouvernement et les partenaires de développement, sachant que la majeure partie des fonds servira à la reconstruction matérielle et à la compensation des pertes.
- Les coûts nécessaires pour reconstruire en mieux doivent également être réalistes au regard de la capacité d'absorption du pays et de ce qu'il est possible de réaliser sur une période de trois ans.

RÉFÉRENCES

Banque mondiale, GFDRR, 2010a, « Analysing the Social Impacts of Disasters », Vol. 1, Méthodologie; Vol. 2, Outils, Washington, D.C.

Banque mondiale, GFDRR, 2010b, « Évaluation des dommages, des pertes et des besoins. Notes d'orientation », Washington, D.C.

- Vol. 1, Conception et réalisation d'une évaluation des dommages, des pertes et des besoins
- Vol. 2, Conduite des évaluations des dommages et des pertes après une catastrophe
- Vol. 3, Estimation des besoins post-catastrophe de relèvement et de reconstruction
- Vol. 4, How to Estimate Disaster Impact at Macro-economic and at Personal Levels

Banque mondiale, GFDRR, 2010c, « Safer Homes, Stronger Communities - A Handbook for Reconstructing after Natural Disasters », Washington, D.C.

CPI, 2011, « Operational Guidelines on the Protection of Persons in Situation of Natural Disasters », Comité permanent interorganisations, Genève.

CPI, 2012, « Operational Guidance for Coordinated Assessments in Humanitarian Crises », Comité permanent interorganisations, Genève.

FICR, 2008a, « How to Do a Vulnerability Capacity Assessment », Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève.

FICR, 2008b, « Vulnerability Capacity Assessment Toolbox », Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève.

FICR, 2010, « Owner-driven Housing Reconstruction Guidelines », Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève.

Gouvernement de Samoa, 2013, « SAMOA Post-disaster Needs Assessment - Cyclone Evan 2012 ».

Groupe thématique mondial du CPI sur l'hébergement d'urgence, 2008, « Local Estimate of Needs for Shelter and Settlements (LENSS) Toolkit: Field Version », Comité permanent interorganisations, Genève.

Nations Unies-CEPALC, 2003, « Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes », Santiago, Chili.

Nations Unies, ministère britannique du Développement international et Shelter Centre, 2010, « Shelter after Disaster, Strategies for Transitional Settlement and Reconstruction », Genève.

ONU-Habitat, 2010, « Land and Natural Disasters: Guidance for Practitioners », Nairobi, Kenya.

PNUE, Banque mondiale, GFDRR, 2008, « Environmental Needs Assessment in Post-Disaster Situations ».

Programme international de relèvement, 2007, « Post Disaster Recovery Needs Assessment and Methodologies, Experiences from Asia and Latin America », Kobe, Japon.

SITES INTERNET UTILES:

<http://www.gln.net> <http://www.recoveryplatform.org/pdna> <http://www.alertnet.org>
<http://www.gfdr.org> <http://www.disasterassessment.org> <http://www.irinnews.org>
<http://www.urban-response.org> <http://www.gripweb.org> <http://www.gdacs.org>
<http://web.worldbank.org> <http://www.idpguidingprinciples.org> <http://www.reliefweb.int>
<http://www.humanitarianinfo.org> <http://www.unisdr.org> <http://www.unitar.org/unosat/>
<http://www.globalprotectioncluster.org/en/areas-of-responsibility/housing-land-and-property.html>

ANNEXES

Exemple de besoins dans le secteur du logement: cyclone Evan, Samoa, 2012